

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



# Déclaration de Maladie

AD5483 N° W21-622416/6305

Maladie  Dentaire  Optique  Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 6905 Société : R.A.M

Actif  Pensionné(e)  Autre

Nom & Prénom : BEM JELLOUN Rachida Voe KISSI

Date de naissance : 29.10.1948

Adresse : Lot Les Palmiers Rue 2 Res. OUCHTAR 7 App. 1 Casa

Tél. : 0678640143 Total des frais engagés :

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/11/2021

Nom et prénom du malade : Beggelloun Rachida Age: 79ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Psychose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je

Fait à : Casa le : 24/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019





Cachet du Médecin

Date : 24/11/2021

PHARMACIE DE LA CROIX D'OR  
N. DADOUN  
139, rue Abou Ismail Al Marouni (Maârif)  
CASABLANCA - Tél.: 0522 25 05 77

**Ordonnance**

M. Benjelloun Rachida

679,80

(113,30 x 6)

1/ Depakine chrono



1 cp / j.

PHARMACIE DE LA CROIX D'OR  
139, rue Abou Ismail Al Marouni (Maârif)  
N. DADOUN  
CASABLANCA - Tél.: 0522 25 05 77

دكتورة دنيا الكيسي  
Dr. Dounia KISSI  
Médecin Généraliste  
Centre de Santé BADR/CASA

Sarof-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH  
5 118001 081073

Sarof-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH  
5 118001 081073

Sarof-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH  
5 118001 081073

Sarof-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH  
5 118001 081073

Sarof-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH  
5 118001 081073

118001 081073  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH

118001 081073  
Ain sebaâ Casablanca  
Dep:akine chrono 500mg  
cp pel b30  
P.P.V : 113,30 DH

